
ANNEXE

- 8702.10.10 Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus
- 8702.10.20 Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus
- 8702.90.10 Pour le transport de 16 personnes ou plus, chauffeur inclus
- 8702.90.20 Pour le transport de dix à 15 personnes, chauffeur inclus
- 8703.10.90 Autres
- 8703.21.90 Autres
- 8703.22.00 D'une cylindrée excédant 1.000 cm³ mais n'excédant pas 1.500 cm³
- 8703.23.00 D'une cylindrée excédant 1.500 cm³ mais n'excédant pas 3.000 cm³
- 8703.24.00 D'une cylindrée excédant 3.000 cm³
- 8703.31.00 D'une cylindrée n'excédant pas 1.500 cm³
- 8703.32.00 D'une cylindrée excédant 1.500 cm³ mais n'excédant pas 2.500 cm³
- 8703.33.30 D'une cylindrée excédant 2.500 cm³
- 8703.90.00 Autres
- 8704.22.00 D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques mais n'excédant pas 20 tonnes métriques
- 8704.23.00 D'un poids en charge maximal excédant 20 tonnes métriques
- 8704.32.00 D'un poids en charge maximal excédant 5 tonnes métriques
- 8704.90.00 Autres